

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du Mardi 18 juin 2019

Nombre de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an Deux Mil dix-neuf, mardi 18 juin, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 6 juin 2019

Présents : M. Jean-Claude PICARD, M. Patrick HERRERO, Mme Marie-Dominique CHEVRON, M. Marc FERLAY, M. Bertrand CHAMBE, Mme Sophie RODIER, M. Wilfried ROLLET, Mme Florence BRIERE, M. Sébastien BALMONT, M. Benoît VERNAISON.

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE.

Secrétaire de séance : M. Patrick HERRERO

Début de séance à 20h35

BILAN BIBLIOTHEQUE

Reporté au Conseil du 11 juillet à 20h30 en présence de Marie-Claire PIEGAY.

POINT SUR LE CHANTIER DE L'ECOLE

La partie neuve avance correctement.

Les peintures sont en cours.

Les sols seront posés par l'entreprise COURBIERE courant de semaine prochaine.

Le déménagement des enseignants dans la nouvelle école aura lieu dans la semaine du 5 juillet 2019.

Un rendez-vous avec l'entreprise VAGANAY pour discuter des pénalités de retard se tiendra le 26 juin 2019.

La mise en lazure du préau se fera en Août.

L'inauguration des Écoles aura lieu le samedi 12 octobre 2019 à 10h30 en présence des principaux financeurs.

POINT SUR LE PLU

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique pour présenter de façon concrète le zonage, les orientations d'aménagement, la présentation du Nouveau Quartier dans le cadre de la Révision du PLU aura lieu le lundi 24 Juin 2019 à 20h00 à la Salle des fêtes.

Une réunion avec les Personnes Publiques Associées aura lieu le jeudi 4 Juillet 2019 à 14h00 en mairie. Cette réunion permettra de leur présenter de façon globale le projet de Plan Local d'Urbanisme.

La commune de Duerne souhaiterait arrêter le PLU le 11 Juillet 2019.

POINT SUR L'EGLISE

Monsieur le Maire présente les 3 devis reçus concernant la mission de Maîtrise d'Œuvre pour les travaux de sécurisation de l'Église de Duerne.

- Cabinet Bruno JOUVE ARCHITECTE : 34 500 € HT
- Cabinet Luc GOUPIL : 41 700 € HT
- Cabinet GEPRAL : 18 040 € HT (anormalement bas)

Le Cabinet Bruno JOUVE ARCHITECTURE a été retenu à l'unanimité pour un marché de 34 500 € HT.

Début de chantier prévu début 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

PACTE FINANCE-CLIMAT EUROPEEN

Monsieur Bertrand CHAMBE fait part au Conseil de ses recherches. Il présente 2 vidéos et les grandes lignes des vœux que l'association souhaite que la commune soutienne.

Mettre la finance au service du climat :

- Créer un Budget Européen du climat
- Créer une banque pour créer des emplois et aider à la transition énergétique et la biodiversité.

Le Conseil a décidé à l'unanimité de soutenir le vœu de cette association.

Délibération adoptée à l'unanimité

AMF : vœu présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Monsieur Le Maire lit le vœu de l'AMF et demande aux membres du Conseil de se prononcer.
Le Conseil décide à l'unanimité de soutenir le vœu de l'AMF.

Délibération adoptée à l'unanimité

ACQUISITION COMMUNE – DIA VENET

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre de la procédure de préemption pour le compte de la commune concernant le GARAGE VENET, il faut maintenant délibérer pour l'acquisition EPORA - Convention veille foncière entre la commune et EPORA pour l'acquisition du bien sur la parcelle C 434 – GARAGE VENET.
Le Conseil vote à l'unanimité la signature de cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

CONVENTION CCMDL POUR LA STEP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les travaux à venir de construction de la nouvelle station d'épuration de Duerne. La CCMDL doit procéder à l'acquisition des parcelles de M. VERNAY (C242) et M. NESME (C618) nécessaires à la réalisation de la construction du nouvel ouvrage. La commune de Duerne doit par ailleurs financer les travaux d'accès à la station.

Une convention de participation financière à l'acquisition d'un terrain pour la création d'une nouvelle station d'épuration doit être signée entre la CCMDL et la commune de Duerne.

Le Conseil vote à l'unanimité la signature de la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DU TERRAIN DE M. MICHEL PONCET

Monsieur le Maire précise au Conseil que pour les travaux de la STEP, la commune doit faire l'acquisition du terrain de M. Michel PONCET, parcelle C806 de 632m2.

Le prix de l'acquisition est de 3 € le m2 et de 1.24 € le m2 pour le droit d'éviction.

Le Conseil décide à l'unanimité d'acheter cette parcelle.

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Monsieur le Maire explique qu'une circulaire du Préfet du Rhône en date du 10 avril dernier informe que dans la perspective des élections municipales de 2020, les conseils communautaires doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant celle du scrutin municipal.

Pour la CCMDL, c'est un accord local qui a été approuvé en novembre 2017 pour fixer la composition du Conseil Communautaire, accord local qui respecte les critères contenus dans l'article L 5211-6-01 du CGCT. Cet accord local reposait sur la solidarité des conseils municipaux de St Martin en Haut et de St Symphorien s/Coise qui ont accepté de « laisser chacune 1 siège » pour renforcer la représentativité des 2 communes de Ste Foy l'Argentière et Brussieu qui arrivent ensuite dans l'ordre décroissant au niveau population.

Dans la perspective de 2020, le Conseil Communautaire, a renouvelé sa décision d'une répartition des 44 conseillers communautaires. Il y aura 1 siège pour la commune de Duerne comme auparavant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité

MUTUELLE COMMUNALE

Madame Marie-Dominique CHEVRON présente au Conseil le dispositif Ma Commune Ma Santé.

Il s'agit par une convention de partenariat associatif d'améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, à destination de tous les habitants de la commune.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes sans emploi, séniors, agriculteurs, professions libérales, commerçants, chômeurs, intérimaires, artisans, certains salariés en Contrat à Durée Déterminée, certains salariés à multi-employeurs ou plus généralement toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 portant généralisation de la couverture complémentaire des frais de santé (transposée à l'article L.911-7 du Code de la sécurité sociale) et souhaitant améliorer sa couverture maladie complémentaire.

L'objectif prioritaire du dispositif MA COMMUNE MA SANTE, porté par l'Association ACTIOM, est :

- ✓ De palier aux inégalités sociales de santé des personnes qui, par manque de moyens, font l'économie d'une mutuelle ;
- ✓ De permettre de revenir à une couverture de soins minimale en bénéficiant de coût réduit, contribuant ainsi à un retour aux soins de santé ;
- ✓ De proposer des solutions pour obtenir une amélioration du pouvoir d'achat à prestations équivalentes ;
- ✓ De diffuser une information claire et précise sur les différents dispositifs d'aide (CMUC-ACS), déceler et accompagner les bénéficiaires potentiels.

Pour cela, l'Association ACTIOM a souscrit auprès d'organismes assureurs des contrats collectifs et mutualisés à adhésion facultative. Ces contrats sont présentés par des partenaires diffuseurs de proximité, courtiers et distributeurs dûment habilités conformément à la législation en vigueur relative à la distribution d'assurances et aux termes de conventions de distribution signées avec les organismes assureurs et de conventions de co-courtage.

Il n'y a pas de coût pour les communes partenaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il souhaite signer la convention avec l'association ACTIOM.

Vote Blanc : 3 – Vote NON : 3 – Vote OUI : 4

La commune de Duerne va adhérer à ce dispositif.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de subvention suivante :

- Société de Boules : 400 € pour le concours « Challenge de la Municipalité ».

Pour l'année prochaine, les membres du Conseil ont décidé de demander un Bilan des comptes à la Société de Boules, comme cela se fait pour les autres demandes de subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- Commission voirie
Le budget voirie 2019 alloué à la commune par la CCMDL s'élève à 32 238.99€.
Les propositions de travaux pour les chemins de LA BITERNA et LES FARGERES ont été acceptées par la commission voirie pour un montant de 19036.10 €
Du PATA (Point A Temps Automatique) sera mis sur certains chemins communaux pour tenir les voiries et prolonger l'étanchéité de 10 chemins pour un budget de 13202.89 €.
Monsieur Benoit VERNAISON indique au Conseil que la commission voirie a reconduit le contrat d'épareuse pour les chemins de la commune avec Monsieur Sébastien FERLAY.

Il est également prévu pour mi-juillet 2019 le remplacement de 4 tampons de scellement.

Le 4/07/2019, les membres de la commission voirie vont reboucher les trous de certains chemins.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique au Conseil que la commune a reçu 10 copies des courriers de refus d'administrés envoyés à ENEDIS concernant le Compteur Linky. Les interrogations de ces administrés portent sur le fait que le compteur communique des données (protection des données) et utilise des courants porteurs. Monsieur le Maire indique que la commune s'est déjà positionnée sur la question en Conseil le 9/11/2017. Monsieur le Maire précise que le Compteur Linky est indispensable face aux enjeux de la transition énergétique.
Ces nouveaux compteurs Linky sont plus précis et donc moins tolérants sur des dépassements ponctuels de puissance, ce qui peut conduire à une augmentation de l'abonnement. Les courants porteurs sont générés entre le compteur et le réseau, seules sont donc concernées les personnes électrosensibles dont le compteur Linky est situé à l'intérieur de l'habitation.
La pose des compteurs Linky a commencé son déploiement sur la commune.
La commune ne peut pas s'y opposer et ne va pas intervenir.

- Madame Marie-Dominique CHEVRON rappelle au Conseil qu'une cérémonie inaugurale aura lieu le vendredi 28 Juin 2019 à 16h00 à la Salle Marius Déal pour découvrir les nouveaux objets et documents concernant le Poste à chevaux. Donation de Monsieur Jacques RIVOIRE à la commune.
- Monsieur Wilfried ROLLET indique au Conseil que le Cyclo VTT des Monts a été annulé le samedi après-midi pour l'étape de Duerne et de Montromant au regard des conditions météo annoncées.

La séance est levée à 23h02

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 11 Juillet 2019 à 20h30

